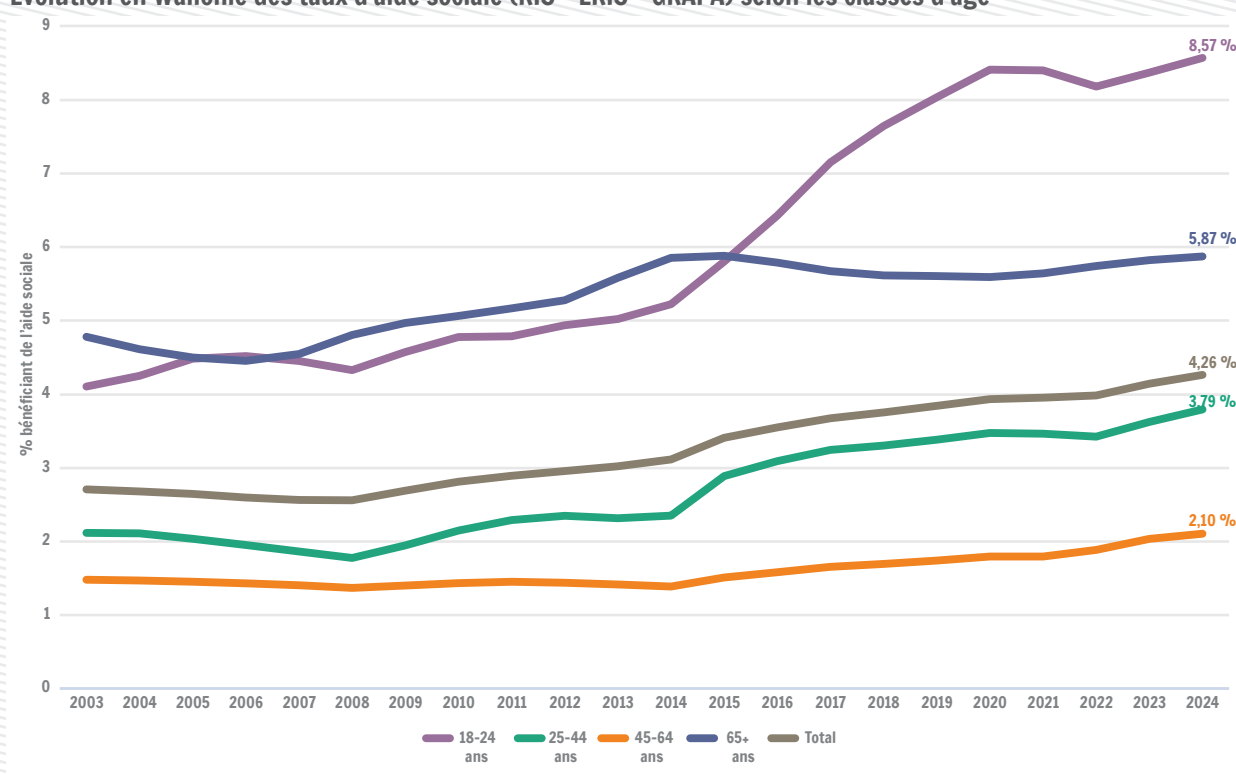


Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

4,26%

En Wallonie, 4,26 % des majeurs sont bénéficiaires de l'aide sociale (RIS - ERIS - GRAPA) en 2024

Évolution en Wallonie des taux d'aide sociale (RIS - ERIS - GRAPA) selon les classes d'âge



Sources : SPP-IS (ERIS), SFP (GRAPA et Revenu Garanti), Statbel (population)

NB : les chiffres concernant les (ERIS) sont susceptibles de corrections ultérieures mineures.

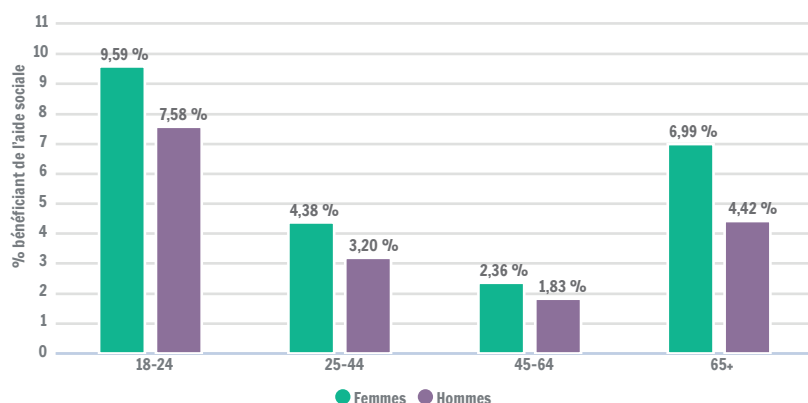
La proportion de majeurs bénéficiant de l'aide sociale s'élève à 4,26 % en 2024 en Wallonie, ce qui veut dire qu'en moyenne, chaque mois, 126 000 adultes perçoivent un Revenu d'intégration sociale, une Aide équivalente (cf. fiche Part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans) ou la Garantie de revenus aux personnes âgées (cf. fiche Part de GRAPA chez les 65 ans et plus). Cette proportion varie fortement selon les classes d'âge. Les 18-24 ans (taux de 8,57 % en 2024, soit 27 000 personnes) et les 65 ans et plus (taux de 5,87 % en 2024, soit 44 000 personnes) sont surreprésentés, les 45-64 ans sont les moins touchés (taux de 2,10 % en 2024, soit 20 000 personnes) et les 25-44 ans se situent dans une situation intermédiaire (taux de 3,79 % en 2024, soit 35 000 personnes).

Du point de vue de l'évolution, on observe que les écarts entre classes d'âge s'accroissent. Le taux des jeunes augmente presque constamment en provenant de 4,10 % en 2003 pour atteindre un maximum de 8,57 % en 2024. Le taux des 65 ans et plus augmente aussi, mais seulement entre 2006 et 2015. Depuis lors, il est relativement stable. Au contraire, le taux chez les 45-64 ans est presque constant, à l'exception d'une légère augmentation depuis 2015. Chez les 25-44 ans, l'évolution est intermédiaire : on observe une légère baisse jusqu'en 2008, suivie, plus récemment, d'une augmentation. Depuis 2016, le taux d'aide sociale des 18-24 ans dépasse celui des 65 ans et plus.

L'augmentation importante depuis 2015, découlant de la limitation dans le temps des allocations d'insertion (cf. fiche part de revenus d'intégration), touche inégalement les différents groupes d'âge. Les plus jeunes (18-24 ans, surtout, et 25-44 ans) voient leur taux augmenter très fortement ; les 45-64 connaissent une faible augmentation. Enfin, logiquement, les 65 ans et plus ne sont pas touchés par cette réforme.

Part des majeurs bénéficiant de l'aide sociale

Taux d'aide sociale selon l'âge et le sexe en Wallonie, 2024



Pour chaque catégorie d'âge, on observe une surreprésentation des femmes chez les bénéficiaires de l'aide. Cependant, cette surreprésentation est plus saillante chez les plus âgés. En effet, le taux des femmes est de 27 % supérieur (par rapport à celui des hommes) chez les 18-24 ans, de 37 % supérieur chez les 25-44 ans, de 29 % supérieur chez les 45-64 ans et de 58 % supérieur chez les 65 ans et plus.

On peut supposer que l'écart plus important chez les plus âgées s'explique par une moindre participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi plus faible et plus d'emplois à temps partiel) chez les générations plus anciennes. L'accès à notre système de sécurité sociale étant fondé sur l'emploi, un plus faible accès des femmes à celui-ci entrave leur accès aux diverses prestations sociales (allocations de chômage, pensions de retraite, ...). Ce qui in fine les oblige à recourir à l'aide sociale.

Sources : SPP-IS, SFP et Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Ces chiffres reprennent les moyennes mensuelles des revenus d'intégration et de leur équivalent (cf. fiche part de revenus d'intégration) et ceux de la GRAPA (avec l'ancien revenu garanti, cf. fiche part de la GRAPA). Notez qu'à la différence du taux de revenus d'intégration, les chiffres présentés ici comprennent également les données pour les 65 ans et plus. Pour être comparables, les chiffres de la GRAPA ont été calculés de manière à avoir la moyenne au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante. La population par âge provient de Statbel. Il s'agit ici aussi de la moyenne entre la population au 1^{er} janvier de l'année et au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pertinence et limites

En dehors du fait que ce taux est une mesure du traitement assistanciel de la pauvreté chez les adultes et non une mesure directe de la pauvreté (cf. fiches (part de revenus d'intégration et part de la GRAPA), rappelons que le taux agrège deux aides sociales dont le fonctionnement diffère. L'octroi de la GRAPA est plus automatique (il ne faut pas toujours poser une demande) et centralisé (par le SFP) que le RIS et l'ERIS, dont la décision d'octroi est rendue par une instance locale (CPAS) après une demande expresse suivie d'une enquête sociale et assortie d'un accompagnement du bénéficiaire. L'obtention du revenu d'intégration étant plus difficile que la GRAPA, le taux des 65 ans et plus doit être comparé avec prudence à celui des plus jeunes.

Notons que les dernières données consolidées publiées ici concernent l'année 2025. Les chiffres ne prennent donc pas encore l'effet de la réforme de 2026 de l'assurance-chômage sur le recours au revenu d'intégration.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweeps.be/>
<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques>
<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/statistics/Pages/default.aspx>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweeps.be) / prochaine mise à jour : juin 2027